

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 17 (1971)

Heft: 6

Vorwort: Chers lecteurs, chers abonnés

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sommaire

Un brin d'histoire du Jura	2
Sports	5
Les arts	6
Evénements suisses	8
Nouvelles officielles	9
Union des Suisses de France	10
Concours du Fonds de Solidarité	12
Activité dans les différentes communautés suisses	14
Nouvelles du Secrétariat des Suisses de l'étranger	17
Economie	21
Tourisme	23

Chers lecteurs, chers abonnés,

La Commission d'information des Suisses de France a le plaisir de vous présenter ce nouveau numéro spécial du «Messenger»; elle a apporté un soin tout particulier à l'illustrer de nombreuses photos de notre pays et espère que ce rappel de la beauté de nos sites vous incitera à venir nombreux au prochain Congrès des Suisses de l'étranger qui aura lieu du 27 au 29 août 1971 à Brunnen.

Les textes de la partie générale (pages 1 à 8 et 17 à 24) du présent numéro sont également destinés au «Courrier suisse», l'organe de nos compatriotes établis en Belgique et au Luxembourg. Il s'agit là d'un premier pas en vue de la ratio-

nalisation de l'information des Suisses de l'étranger; cet effort de coordination souhaité par la Commission d'information des Suisses de l'étranger présidée par M. Louis Guisan, Conseiller aux Etats, implique une étroite collaboration entre les directeurs des différentes revues concernées, les sociétés suisses, le Secrétariat des Suisses de l'étranger, l'administration fédérale et nos représentations diplomatiques et consulaires. L'étape suivante pourrait être l'envoi d'une revue du même type à tous nos compatriotes établis dans les pays francophones. La Commission espère qu'un tel pas pourra être franchi à l'occasion de la parution du prochain numéro spécial du «Messenger» en novembre 1971.

Un brin d'histoire du Jura

Le 1er mars 1970, le corps électoral bernois a été appelé à se prononcer sur l'introduction d'un additif constitutionnel instituant un droit de libre disposition en faveur du Jura; ladite révision a été acceptée à une très forte majorité, aussi bien par les citoyens jurassiens (20 464 oui, 2 216 non) que par ceux de l'ancien canton (69 932 oui, 12 870 non).

La Commission confédérée de bons offices pour le statut du

Jura, créée en 1968, présentera cet automne son deuxième rapport au Conseil fédéral et au Gouvernement bernois. La «question jurassienne» conserve donc toute son actualité et il nous a semblé judicieux de demander à l'Archiviste de l'ancien Evêché de Bâle, M. André Rais, de retracer, pour les lecteurs de notre revue, quelques événements marquants de l'histoire mouvementée de cette région.

Red.

Les Rouges Terres et le village de Montfauçon

Photo ONST



La formation de la principauté épiscopale

Alors que ses Etats se désagrègent et que les Grands sont continuellement en révolte contre lui, le dernier roi de Bourgogne, Rodolphe, troisième de ce nom, donne à l'évêque de Bâle l'abbaye de Moutier. A partir du premier quart du XIe siècle et jusqu'à la fin du XVIIIe, la politique des princes-évêques de Bâle se précise: réduire les comtes les plus puissants en vassalité, s'agrandir par des achats, fortifier l'Evêché par une ceinture de châteaux.

Les alliances

La première est signée le 31 mars 1474 entre l'évêque de Strasbourg, les villes d'Alsace, Bâle et les Confédérés – la Basse Lige – renouvelée pour cinquante ans en 1493. A partir de la Réforme, les évêques de Bâle résident à Porrentruy. Aussi se rapprochent-ils des Sept Cantons catholiques. En 1652 même, l'assemblée des